



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/154

**OBJET : PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE LA BRÈDE
SUR LA CRÉATION D'UN BASSIN ÉCRÊTEUR AU LIEU DIT
RICOTTE**

Envoyé en préfecture le 27/11/2020
Reçu en préfecture le 27/11/2020
Affiché le
ID : 038-243301264-20201125-2020_154-DE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 15

Date de convocation : 18 novembre 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 18 novembre 2020

**Le 25 novembre de l'année deux mille
vingt à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	A		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	E	M. CLAVERIE
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2020/154

OBJET : PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE LA BRÈDE SUR LA CRÉATION D'UN BASSIN ÉCRÊTEUR AU LIEU DIT RICOTTE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-1-5 «Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations»,

Vu l'article L.2311-7 du CGCT, précisant que le montant d'une subvention doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget,

Vu la commission Régimes hydrauliques du 5 novembre 2020,

Considérant la demande de la commune de La Brède, par courrier daté du 18 juin 2020, sollicitant une aide financière de la CCM,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la CCM souhaite accompagner les communes dans leur gestion des eaux pluviales. Cette politique publique a pour objectif d'inciter les communes à gérer les eaux de pluie et de ruissellement et ainsi diminuer l'impact dans les cours d'eaux. La CCM propose une ingénierie technique et réglementaire sur la gestion des milieux aquatiques, zones humides et prévention des inondations et apporte via un fonds de concours une aide financière selon des critères tels que l'existence d'un schéma de gestion des eaux pluviales adossé au PLU, des actions de lutte contre l'imperméabilisation et d'autres critères à déterminer.

La présente délibération a pour objectif de lancer de façon expérimentale cette politique.

La commune de La Brède souhaite mettre en place un bassin écrêteur au lieu dit « Ricotte » afin de limiter les phénomènes d'inondation relatifs au ruissellement. Cet ouvrage a fait l'objet de toutes les autorisations administratives. La commune dispose d'un schéma de gestion des eaux pluviales.

Suite à la demande de la commune de La Brède, la CCM propose d'accompagner cette démarche via un fonds de concours à hauteur de 50 % de la part restante du coût des travaux déduction faite des aides privées et publiques.

La CCM sur le projet de création du bassin écrêteur au lieu dit « Ricotte », propose une aide à la commune d'un montant de 55 662,00 € sur un projet global de 135 935,84 € HT et d'une participation du département au titre du FDAEC à hauteur de 24 611€.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à verser une subvention de 55 662,00 € à la commune de La Brède pour l'année 2020,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent,
- Met en œuvre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2020

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

